

LA RONDE · PLESSÉ

Réunion du comité d'usagers

jeudi 16 mars 2023 – de 18h15 à 20h00

PRÉSENT.ES

- Mme ROLLARD Gwendoline – Représentante comité d'usagers
- Mme WYNANT Aurélie - Représentante comité d'usagers
- Mme LETORT Alexandra - Référente APS de La Ronde – Plessé

ORDRE DU JOUR

- Visite des locaux
- Présentation d'une journée « type »
- Présentation du projet pédagogique
- Temps d'échanges, questions diverses

VISITE DES LOCAUX

Présentation des différentes salles et locaux à disposition (local à vélo, avec un coin objets de récupération et le mobil-home avec tout le matériel pédagogique) et de l'espace affichage (goûters, projet pédagogique et ses objectifs, activité de la semaine, information diverses...) pour un tour complet de l'accueil périscolaire.

PRÉSENTATION D'UNE JOURNÉE TYPE

Référente : présentation et explication de notre organisation et de notre fonctionnement lors d'une journée type accueil périscolaire « matin » et « soir ». Présentation des différents plannings mis en place (animateurs référents par semaine sur une tranche d'âge, planning des goûters, animateur référent sur une activité par semaine en lien avec le projet d'animation).

Les représentantes du comité d'usagers : combien d'enfants accueillis en moyenne par soir ? Environ 70/75 avec une trentaine de maternelles et une quarantaine de primaires.

PRÉSENTATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE ET DU PROJET D'ANIMATION

Le projet pédagogique a été réalisé en équipe en début d'année. Il est propre à l'APS de *La Ronde*. Dans ce projet pédagogique on y retrouve les modalités d'inscriptions, le fonctionnement de l'accueil, les objectifs éducatifs, ainsi que les moyens pédagogiques utilisés. Enfin le projet d'animation mis en place pour répondre aux objectifs du projet pédagogique.

L'objectif pédagogique retenu par l'équipe de *La Ronde* est : « **favoriser le vivre ensemble** ». En effet l'accueil périscolaire de *La Ronde* reçoit un grand nombre d'enfants matin et soir. Ce grand nombre ne favorise pas le « bon » vivre ensemble. En effet, nous avons remarqué, surtout le soir, que les enfants arrivaient souvent fatigués de leurs journées, donc moins patients, parfois irrités, au détriment d'une ambiance posée et conviviale. Ce grand groupe a besoin de repères,



COMITÉ D'USAGERS

de rituels et de respecter une bonne organisation pour le bien de tous. Chaque enfant a sa place et a besoin d'être entouré, valorisé et pris en considération afin de se sentir bien dans le groupe. Les animateurs pourront ainsi valoriser l'enfant dans le groupe et promouvoir le vivre ensemble. Le projet d'animation va aider à répondre à cet objectif en développant la coopération, en offrant des repères et en valorisant les créations des enfants.

Proposition du comité d'usagers : les projets seront déposés sur le portail famille.

TEMPS D'ÉCHANGES, QUESTIONS DIVERSES

Le comité d'usagers n'a reçu aucun retour des familles sur la boîte mail. Elles-mêmes non plus n'ont reçu le mailing pour présenter le comité d'usagers et leur adresse mail.

Proposition du comité d'usagers : envoyer et afficher leurs noms avec leurs photos, afin que les familles puissent mettre un visage sur leurs représentants. Cela pourrait faciliter les échanges. Alexandra va se renseigner auprès de Marion si le mail a bien été envoyé, sinon le renvoyer pour la prochaine réunion. Si elles sont d'accord, leurs photos pourront être mise sur l'affichage prévu pour le comité d'usagers sur la porte de l'accueil.

• **Les goûters** : Mme Rollard faisant partie des représentantes des parents d'élèves a pu avoir des retours sur la quantité et la qualité des goûters. Des parents disent redonner à manger à leurs enfants en rentrant chez eux. Et des questionnements sur l'achat de la marque éco+ qui est une sous-marque et donc de mauvaise qualité pour la santé.

Référente : un goûter représente à peine 50 centimes par enfant sur un accueil. Afin de ne pas augmenter le prix de celui-ci parfois nous avons recours à la sous-marque. Mais nous entendons très bien le retour des familles. Aussi nous avons reçu une formation avec une diététicienne afin de proposer des goûters complets et qui répondent aux besoins des enfants. Il est composé d'un apport céréalier (pain, petit gâteau sec, corn-flakes, cracottes, biscottes...), d'un fruit (de saison ou une compote), un produit laitier (yaourt nature sucré ou fruits, verre de lait ou fromages...). En effet quand les enfants arrivent à l'APS le soir, ils ont faim, nous ne pouvons le nier. Toutefois nous devons aussi respecter les quantités préconisées par la diététicienne.

Par exemple en termes de quantité nous devons compter :

- 1/8 de baguette (1/6 pour les maternelles)
- 1/6 de baguette (1/5 pour les primaires)
- 1 verre de céréales par enfant (2ème tour si les enfants ont encore faim)
- 2 cracottes/biscottes pour les maternelles (+1 s'ils ont encore faim)
- 3 cracottes/biscottes pour les primaires (+1 ou 2 s'ils ont encore faim)
- 1/4 de fruits (1/2 pour les primaires), nous donnons les fruits à « volonté » (jusqu'à rupture)
- 1 yaourt entier et 1 verre de lait pour tous les enfants
- l'eau à volonté

Nous ne pourrions donner plus aux enfants, le goûter ne doit pas pallier le repas du midi qu'ils mangent peu ou pas aux dires des enfants.

Les représentantes du comité d'usagers : proposer aux enfants un goûter « spécial » toutes les



LA ROCHE
LE PLAISIR D'ACCUEILLIR



COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE

COMITÉ D'USAGERS

2 semaines (brioches, gâteau marbré, 4/4...)

• **Pénalités de 5€** quand les enfants partent de la cantine ou de l'école car malade. Suite à un appel de l'école, un enfant a été récupéré sur le temps scolaire (chute sur la tête). Les parents n'ont pas pensé à prévenir la SPL et a reçu une pénalité de 5€.

Référente : pour éviter cette pénalité, il faut annuler la veille avant 19h sur le portail famille ou envoyer un mail. En ce qui concerne cette situation, si l'enfant a été vu chez le médecin, un certificat médical justifiant de l'absence annule la pénalité de 5€. Si l'enfant a été récupéré, le parent doit le signaler à la SPL en appelant l'accueil ou en envoyant un mail, la pénalité ne sera que d'1€. De plus même si l'animatrice référente appelle la SPL pour prévenir de la situation, celle-ci ne gère pas les pénalités, d'où l'importance que les familles se rapprochent du service administratif de la SPL. Enfin nous pouvons entendre que sur le coup, les familles ne pensent pas à contacter de suite la SPL, toutefois il est important de laisser une trace écrite, un mail sera pris en compte dans la journée ou la soirée.

Les représentantes du comité d'usagers : est-il possible que le service restauration ou l'école contacte directement la SPL quand un enfant part sur leur temps respectif ? Cela éviterait la pénalité de 5€ ? Comment garantir la bonne communication et s'assurer de la bonne transmission des informations sur ses 3 services différents mais complémentaires ? La question des pénalités sera évoquée au CA.

• **Manque d'indulgence sur les pointages des « péri »** : les mercredis, le temps péri se situe entre 18h et 19h. Pour les vacances, le temps péri est de 17h à 19h. Une maman est arrivée à 17h55 un mercredi. On lui a dit « à 5min près vous n'aurez pas eu la pénalité... ». La maman prise par surprise par cette réponse aurait souhaité un peu d'indulgence.

Référente : effectivement, il aurait pu être proposé à cette maman de patienter 5 min ou de revenir un peu plus tard afin d'éviter la pénalité. Nous essayons d'être indulgents sur les horaires. En effet le soir il existe une latence de 3min (par exemple un enfant pointé à 18h33, cela sera facturé 18h30, la prochaine demi-heure ne sera pas enclenchée). Nous mettons aussi en place cette latence le matin, en effet quand un enfant arrive à 7h43 je le pointe pour 7h45.

Les représentantes du comité d'usagers : ne pas hésiter à informer les familles, bien différencier les différents accueils sur le portail famille. Et ne pas hésiter à communiquer avec les familles, un parent qui arrive plus tôt que prévu car inscrit au péri (le mercredi ou vacances) de le faire patienter ou lui expliquer que cela entraînera une pénalité si l'enfant inscrit est absent sur le temps péri.

• **L'aide aux devoirs**

Les représentantes du comité d'usagers : y a-t-il de l'aide aux devoirs sur le temps périscolaire ? Les enfants peuvent-ils vous demander de les aider à faire leurs devoirs ?

Référente : il n'y a pas de temps « spécifiés » à l'aide aux devoirs et la demande ne vient pas des animateurs. Toutefois les enfants peuvent venir nous voir pour l'aide aux devoirs, nous nous rendons disponibles pour les aider si besoin. Depuis que nous avons accès à la bibliothèque de



COMITÉ D'USAGERS

l'école, les enfants demandent et apprécient de faire leurs devoirs « au calme » dans ce lieu.

• Les transmissions

Les représentantes du comité d'usagers : comment sont faites les transmissions le soir ? Peut-on avoir une transmission sur le comportement général de nos enfants ? Avoir une vigilance sur les enfants toujours « embêtés » par les mêmes enfants.

Référente : nous avons un cahier de transmission pour laisser une trace écrite. Les animateurs qui ont remarqué des comportements ou assisté à des situations de « violence », viennent m'en parler sur le champ. Les choses sont reprises directement avec les enfants concernés. Si sur la semaine des comportements, des actes malveillants sont de nouveaux repris sur le même enfant, un temps est pris avec le parent le soir, afin d'en échanger et de trouver des solutions pour que la semaine suivante se déroule au mieux pour tous. En effet *La Ronde* accueillant beaucoup d'enfants, et les départs se faisant en même temps pour plusieurs enfants, il est parfois difficile d'échanger avec toutes les familles. C'est pour cela que je demande aux animateurs d'aller relater les faits s'ils ont été témoins d'un mauvais comportement à répétition et d'en échanger directement avec les familles sur ce qui a été dit à l'enfant concerné. Si nous avons remarqué qu'un enfant se fait souvent embêté par un même enfant, nous interpellons les familles. De plus j'en informerai également mes supérieurs à la SPL ainsi que la directrice de l'école afin d'apporter une vigilance et d'apporter des éléments afin de mettre un terme à ces agissements. Il m'est aussi important et primordial d'échanger sur des points positifs (un enfant qui a pris plaisir au goûter, qui a participé à l'activité, qui a apprécié de jouer avec tel jeu...)

• Manque de communication sur ce qui est fait à l'APS

Les représentantes du comité d'usagers : le comité d'usagers a été agréablement surpris sur les objectifs pédagogiques et sur le projet d'animation qui en découle. Toutefois le magazine ne sortant qu'à la fin de l'année, les parents manquent de compréhension et de visuels sur les différents projets menés. Peut-être qu'il serait opportun de créer un affichage par période avec quelques photos des activités menées avec une ou deux phrases explicatives ?

Référente : effectivement, il est tout à fait possible de créer cet espace sur le « mur affichage » de *La Ronde*. Yasmina le fait déjà sur ses activités TAPS, très appréciées des familles.

• **Inscriptions début de vacances** : manque de communication sur le début des inscriptions des vacances scolaires.

Référente : ces inscriptions sont toujours disponibles 15 jours avant le début des vacances scolaires.

Propositions du comité d'usagers : serait-il possible de créer une alerte sur le portail famille pour informer que les inscriptions des vacances sont ouvertes ? Également, serait-il possible d'envoyer un mailing aux familles pour rappeler l'existence de l'adresse mail et de les prévenir de la date de la prochaine rencontre afin d'avoir plus de retours ? Un affichage de rappel pourra être fait sur site.

Une prochaine réunion est prévue au mois de mai.